



Restituer un ancien titre de séjour après avoir quitter la France sans faire de déménagement

Par **Malekrb**, le **13/02/2022** à **01:35**

Bonjour, je vous sollicite pour une affaire concernant ma mère.
Ma mère est Algérienne ayant vécu en France de 1974 à 1985 (de 10 ans à 21 ans) ayant quitter l'Algérie pour immigrer en France avec ses parents, son père était travailleur à l'usine et sa mère au foyer, demeurant à Fameck en Moselle.
Ma mère a fréquenté l'école primaire, le collège, et enfin le lycée (lycée de Hayange) où elle avait étudié pendant 2 ans, en cycle normal, puis fait un BEP Vente Habillement. En 1983, elle s'inscrit à l'ASSEDIC pour chercher un emploi, n'ayant pas trouvé de travail elle perçoit l'aide au chômage jusqu'en 1985, année où elle renouvelle son titre de séjour qui arrivé à expiration. La préfecture lui remet un récépissé en attendant la récupération du nouveau titre de séjour (valable 5 ans).
Quelques jours plus tard, elle quitte la France et retourne en Algérie sans faire de déménagement ni même récupérer son nouveau titre de séjour. Plus tard, elle confie le récépissé à son frère, étant parti en France, et elle lui demande de lui récupérer son titre de séjour, la préfecture récupéra le récépissé mais refusa de donner le titre de séjour à son frère stipulant que l'intéressé devait se présenter pour le récupérer de main propre.
Durant tout ce temps, ma mère n'est jamais repartie en France. Elle voudrait savoir s'il était possible de récupérer ses papiers pour demander un nouveau titre de séjour de 10 ans, elle possède toujours des preuves de sa domiciliation en France.
Merci de bien vouloir m'orienter et me guider.

Par **Tisuisse**, le **13/02/2022** à **07:51**

Bonjour,
Votre mère ne peut pas récupérer de papiers officiels français sans se présenter elle-même, en personne, en préfecture. De plus elle doit prouver avoir vécu en France, pas

avec de simples témoignages. Je crains que votre mère n'obtienne rien de la France, ce qui est normal pour quelqu'un qui vit à l'étranger depuis si longtemps.

Par **amajuris**, le **13/02/2022** à **09:57**

bonjour,rrnrquels papiers veut récupérer votre mère en France puisque cela fait 40 ans qu'elle a quitté la France ?rrnrnsalutations

Par **chris_idv**, le **03/03/2022** à **18:17**

Bonjour,rrnrVotre mère est partie de France en 1985, mais elle possède toujours des preuves de sa domiciliation (actuelle ?) en France en 2022.rrnrC'est original.rrnr